



Problème avec mon voisin qui se plaint du bruit

Par **mcn**, le **15/11/2008** à **14:00**

bonjour, j'ai un hobby : le bricolage. Durant mon temps libre (entre 17h et 19h, les vendredis après midi (de 16h à 19h et le week end (de 9h à midi et de 16h à 19h) je bricole avec des outils qui forcément font du bruit. En ce moment je remets à neuf les volets de mes parents et bien sûr il faut les poncer.

Le maire de mon village vient de m'avertir que mon voisin le plus proche s'est plaint à 2 reprises du bruit et qu'il a fait allusion à du travail "au noir", ce qui est diffamatoire !!

Il faut savoir que depuis 4 ans que je suis installé dans mon logement, c'est la 4ème fois que ce voisin nous fait des histoires et qu'il s'adresse toujours par une personne tierce.

Quels sont mes droits pour que ce voisin arrête de me surveiller (puisque'il voit que j'apporte du matériel extérieur à mon logement) et surtout qu'il n'aille pas plus loin avec cette histoire de bruit ??

pour moi c'est un loisir, et lui étant à la retraite ne peut s'empêcher de trouver des problèmes. Il faut savoir aussi que sur un terrain de 3000m² il est venu se coller contre ma maison (j'ai un terrain de 1500m²) d'où un vis à vis important sur mon logement.

Dois je lui envoyer un courrier et faire jouer certains articles, et lesquels, afin qu'il me laisse enfin tranquille ???

Je vous remercie de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **15/11/2008** à **14:17**

Demandez en mairie les horaires autorisés pour le "bricolage-jardinage". Il me semble que les

machines bruyantes sont interdites le dimanche après-midi.

Maintenant, si durant les horaires autorisés, vous bricolez pour vous ou pour votre famille, le voisin pourra toujours réclamer, cela ne pourra pas aller plus loin.

Par **mcn**, le **15/11/2008** à **17:08**

merci pour votre réponse,
mais il joue sur le fait que c'est fort et continu ??

Par **Tisuisse**, le **16/11/2008** à **08:10**

Cela importe peu car il lui faudra apporter la preuve de cette puissance de son et de cette durée, preuve difficile à faire sauf par expertise judiciaire. Ensuite, le juge tranchera.

Par **mcn**, le **16/11/2008** à **10:25**

merci encore Tisuisse, ça me rassure un peu !
par contre il y a de nouveaux arrivants que je connais pas encore et je sais qu'ils se fréquentent, il ne faudrait pas que ce voisin pénible leur ai monté la tête... car dans ce cas là il seraient deux contre moi.
heureusement que beaucoup de gens ont un problème avec au moins 1 de leur voisin, ça fait du bien de ne pas être un cas isolé !

Par **efl012000**, le **11/12/2008** à **17:51**

ils sont combien contre toi?ils te surveillent tout le temps?

Par **gigi**, le **11/12/2008** à **19:44**

bonjour,les pauvres retraitè,faut pas toujours chercher des lois et des article,faut just un peu de respect envers ses voisins.Cherchè plutot faire la paix avec eux,bonne soirèe

Par **mcn**, le **11/12/2008** à **20:22**

impossible de faire la paix avec eux ! ils nous cherchent des poux depuis le début !! ça fait 4 fois qu'ils nous fait des coups incroyables et on n'est pas du genre à se faire remarquer : donc

les pauvres retraités c'est à eux d'être plus cools !
bonne soirée aussi.

Par **Marion2**, le **11/12/2008** à **22:37**

Bonsoir,

Je reprendrai simplement les propos de gigi "un peu de respect" !!!
Votre "il n'y a qu'un retraité avec sa vieille" peut en dire long sur votre mentalité et votre éducation ou non-éducation !

Bonne soirée

Par **efl012000**, le **07/01/2009** à **17:37**

je suis comme vous une personne d'un certain age.donc sachez que je peux vous comprendre.il s'agit de votre seul voisin vis à vis?avez-vous essayer une discussion à l'amiable?